



Prestation compensatoire

Par clajaf35

Bonjour,

Mes parents sont divorcés depuis 1985.

Mon papa verse une prestation compensatoire à ma maman depuis 01/1986 soit bientôt 38 ans.

Ma maman s'est remariée avec un homme, en 1992, puis divorcé de ce dernier après 8 ans de mariage.

Elle a travaillé sur plusieurs périodes, entre 1986 et son départ à la retraite.

Mon papa n'a jamais cessé d'honorer cette prestation, sur toutes ces années, même pendant son remariage, et pendant les périodes de travail (qu'elle lui a caché pour ne pas perdre cette prestation).

Aujourd'hui il est propriétaire de sa maman (donation de ses parents avant leurs décès), mais a subi une baisse de revenus, suite à son passage à la retraite.

Financièrement, entre l'entretien de la maison, les charges, la vie au quotidien qui a augmenté, il ne s'en sort, et commence à nous (ses enfants) demander de l'aider.

quels droits a-t-il ?

il n'a pas les moyens de payer un avocat, et a peur que lui soit demandé la vente de sa maison.

Est-ce qu'il y a une durée ou un montant versé à compter duquel il est possible de demander la révision ou l'annulation ?

Dans l'attente de vous lire.

Bien cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faudrait lire le jugement qui a (peut être) prévu des limites à cette prestation compensatoire.

Votre père peut saisir le JAF en cas de modification importante des ressources pour demander une révision ou encore la transformation en capital.

Pour cela, il faut un avocat, qui peut éventuellement être pris en charge par l'aide juridictionnelle ou l'assurance juridique du demandeur.

A lire :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1760]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1760[url]